

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 décembre 2016

DATE DE CONVOCATION : 06 décembre 2016

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Florent BRASIER (pouvoir donné à Paul PASQUIER), Pascale CAVORET (pouvoir donné à Nathalie RIOU), Véronique FOREL (pouvoir donné à Marion COMTE), Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Claude GOY), Jean-Claude MONTCHARMON (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Vincent MUNKA (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Christophe PERY (pouvoir donné à Isabelle FRACHON BOURQUI), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIUX)

SECRETAIRE: Nathalie RIOU



Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les délibérations relatives à l'attribution du marché public de travaux relatif à la « réalisation d'une passerelle sur le Giffre entre les 2 Ponts » et « aux cheminements doux sur les berges du Giffre, entre le Vieux Pont et le Pont Neuf » sont retirées de l'ordre du jour.

M le Maire a demandé l'approbation du procès verbal de la séance du 07 novembre 2016

Vote : 23 Pour

6 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, PERY Christophe, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- **DM2016_10_25** : Attribution de l'accord-cadre (bons de commande) n° 2016-T07 – fourniture d'hydrocarbures

Il a été décidé d'attribuer l'accord-cadre (bons de commande) pour la fourniture d'hydrocarbures, d'une durée d'un an à **VALLIER Produits Pétroliers** (siège social : 74940 ANNECY LE VIEUX – site combustibles et carburants : 74970 MARIGNIER) :

- Montant minimum : 55 000,00 € HT ;
- Montant maximum : 89 000,00 € HT.

➤ **DM2016_10_26: Attribution Marché Public 2016-T05 – Mise en place d'un dispositif de vidéo protection**

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour la mise en place d'un dispositif de vidéo protection à l'entreprise **SDEL SAVOIE LEMAN – Parc Altaïa – Rue Adrastée – 74650 Chavanod** pour un montant de :

- tranche ferme : 217 000,00 € HT ;
- tranche optionnelle 1 : 20 000,00 € HT (maintenance sur 4 ans) ;
- tranche optionnelle 2 : 13 194,09 € HT (dispositif de relecture optimisée).

Modalités d'affermissement des tranches optionnelles : en vertu de l'article 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'affermir ou de renoncer à l'affermissement des tranches optionnelles 1 et 2.

L'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 fera l'objet d'une décision par le pouvoir adjudicateur au plus tard 12 mois après la date de réception sans réserve de la tranche ferme (après la période de garantie).

➤ **DM2016_11_27: Attribution de marché public 2016-T06 – maîtrise d'œuvre – réhabilitation de l'école primaire du centre et des bâtiments annexes**

Il a été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école primaire du centre et des bâtiments annexes à :

TRAIT D'UNION de Viuz en Sallaz (74), mandataire du groupement constitué avec le bureau d'études **FRADET** d'Annemasse (74), pour un montant de **120 624 HT**

➤ **DM2016_11_28: Convention d'occupation précaire du domaine public conclue avec DYLAN NEUVILLE**

Il a été décidé de signer la convention d'occupation précaire du domaine public avec **Monsieur Dylan NEUVILLE** pour la mise à disposition d'une partie du terrain cadastré A 04 d'une superficie de 200 m² environ situé avenue de la Gare à Marignier, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse, au tarif de 35 € par mois.

➤ **DM2016_11_29: Convention d'occupation précaire du domaine public conclue avec Annie NEUVILLE**

Il a été décidé de signer la convention d'occupation précaire du domaine public avec **Madame Annie NEUVILLE** pour la mise à disposition d'une partie du terrain cadastré A 04 d'une superficie de 200 m² environ situé avenue de la Gare à Marignier, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse, au tarif de 35 € par mois.

Le Conseil,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice à venir dans la limite de 25 %

des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent et selon l'affectation détaillée ci-dessous :

Budget Général

Chapitre	Libellés	Montant du budget 2016	Ouverture des crédits (1/4 du budget 2016)
20	Immobilisations incorporelles	197 430,00	49 357,50
204	Subventions d'équipement versées	373 010,00	93 252,50
21	Immobilisations corporelles	2 219 070,00	554 767,50
23	Immobilisations en cours	945 200,00	236 300,00

Budget de l'Eau

Chapitre	Libellés	Montant du budget 2016	Ouverture des crédits (1/4 du budget 2016)
20	Immobilisations incorporelles	2 700,00	675,00
21	Immobilisations corporelles	27 200,00	6 800,00
23	Immobilisations en cours	563 949,50	140 987,38

Budget de l'Assainissement

Chapitre	Libellés	Montant du budget 2016	Ouverture des crédits (1/4 du budget 2016)
23	Immobilisations en cours	544 426,96	136 231,74

Vote : 23 Pour

6 **Abstentions** (*Mrs RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ la proposition de Monsieur le Maire de constituer des provisions de 15 000 € sur le budget de l'Eau et 20 000 € sur celui de l'Assainissement afin de constituer une réserve pour couvrir les créances douteuses

Cette provision étant semi-budgétaire, suivant l'article R2321-3 du Code des Collectivités Territoriales, elle sera réalisée au compte 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil,

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 du budget général telle que présentée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

DM n°1

Chapitre	Imputation	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Intégration Indemnités de réaménagement CDC				
042	6688.01/81	Indemnité de réaménagement d'emprunt	34 730 €			
040	1641.01/810	Capitalisation emprunts en euros				34 730 €
		Virement de section à section				
023	023.01/81	Virement à la section d'investissement	- 34 730 €			
021	021.01/810	Virement de la section de fonctionnement				- 34 730 €
			- €	- €	- €	- €

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

Vote : 23 Pour

6 Abstentions (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ÉTABLI une facture de vente d'un montant de 4840 € à la société Citroën Sadal Annemasse SAS, 118, Route de Taninges - 74100 VETRAZ MONTHOUX

A RADIÉ du patrimoine communal le véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé 8363YF74 enregistré sous le numéro d'inventaire 2005611001 acquis le 11 février 2005 pour 19 251,86 € TTC, totalement amorti depuis.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ les tarifs 2017 tels que présentés ci-dessous :

	2016	2017
1- CIMETIERE		
Renouvellement de concessions		
<i>pour 10 ans</i>		
concessions de 2 m ²	234,00 €	236,00 €
concessions de 4 m ²	461,00 €	466,00 €
<i>pour 15 ans</i>		
concessions de 2 m ²	291,00 €	294,00 €
concessions de 4 m ²	572,00 €	578,00 €
<i>pour 30 ans</i>		
concessions de 2 m ²	404,00 €	408,00 €

concessions de 4 m ²	620,00 €	626,00 €
Achat de concessions		
concession trentenaire de 2 m ² superficiel de pleine terre	373,00 €	377,00 €
concession trentenaire de 4 m ² superficiel de pleine terre	640,00 €	646,00 €
concession trentenaire de 2 m ² avec caveau	2 093,00 €	2 114,00 €
concession trentenaire de 4 m ² avec caveau	2 616,00 €	2 642,00 €
concession trentenaire - cavurne	1 014,00 €	1 024,00 €
concession trentenaire – cavurne (columbarium 3 étages)	906,00 €	915,00 €
Plaque du jardin du souvenir :		
Emplacement et acquisition pour 10 ans	81,00 €	82,00 €
Option gravure à la lettre et au chiffre	7,10 €	7,20 €
Renouvellement emplacement pour 10 ans	40,50 €	41,00 €
séjour dans le caveau provisoire:		
* les 3 premiers mois (par jour)	0,73 €	0,75 €
* 4ème au 6ème mois (par jour)	1,46 €	1,50 €
2-DIVERS		
chauffage logement - le m ²	17,90 €	18,00 €
frais de déblaiement des déchets (dépôts sauvages en tout point de la commune)	350,00 €	350,00 €
dépôt de déchets sur les aires des points d'apport volontaire	150,00 €	150,00 €
enlèvement d'épaves de voiture	170,00 €	170,00 €
frais de capture des animaux errants	140,00 €	140,00 €
frais de pension pour animaux en fourrière (par jour)	55,00 €	55,00 €
droit de place- marché- le mètre linéaire :		
* abonnés	0,90 €	0,90 €
* non abonnés	1,20 €	1,20 €
droit de place fête foraine- le petit manège	47,00 €	48,00 €
y compris les caravanes -le grand manège	116,00 €	117,00 €
Petit stand de fête foraine	10,00 €	10,00 €
Grand stand de fête foraine	25,00 €	25,00 €
famille en voie de sédentarisation- tarif par emplacement (2 caravanes) par mois	35,00 €	35,00 €
stationnement camion de vente (par mois)	100,00 €	100,00 €
3- ESPACE D'ANIMATION		
Location salle +cuisine		
- Marignier	1000,00 €	1000,00 €
- Extérieur	1200,00 €	1200,00 €
Forfait lavage sol	150,00 €	150,00 €

Verre ballon cassé - l'unité	3,00 €	3,00 €
Verre à champagne - l'unité	2,00 €	2,00 €
Seau à champagne acrylique	10,00 €	10,00 €
Corbeille de pain inox cannelé - l'unité	9,00 €	9,00 €
Saladier lys de 26	4,00 €	4,00 €
Plateau gold noyé 53/32	18,00 €	18,00 €
Plateau service polypropylène	6,00 €	6,00 €
Plat à gratin inox 38/23.5	12,00 €	12,00 €
Plat ovale inox L41	9,00 €	9,00 €
Assiette à soupe creuse	6,00 €	6,00 €
Assiette plate horizon de 24	6,00 €	6,00 €
Assiette plate horizon de 20 desserts	5,00 €	5,00 €
Cuillère à café écho net	0.50 €	0.50 €
Cuillère à soupe écho choc	1,00 €	1,00 €
Grande cuillère de service	2,00 €	2,00 €
Fourchette table écho choc	1,00 €	1,00 €
Grande fourchette de service	2,00 €	2,00 €
Couteau table écho choc	2,00 €	2,00 €
Tasse à café Oslo 9 cl	3,00 €	3,00 €
Pot à eau	8,00 €	8,00 €
Chaise	35,00 €	35,00 €
Table nouvelle	460,00 €	460,00 €
4-BIBLIOTHEQUE		
tarif A - adulte	11,80 €	12,00 €
tarif B - couple	19,20 €	20,00 €
tarif C - retraité	6,80 €	7,00 €
tarif D - de 14 ans à 18 ans, étudiants et chômeurs	gratuit	gratuit
tarif E - extérieur à la commune	14,25 €	15,00 €
changement de carte	2,30 €	2,50 €
Vente des livres du fonds documentaire		
Romans adultes	2,00 €	2,00 €
Documentaires adultes	1,00 €	3,00 €
BD adultes / jeunesse – le tome	3,00 €	3,00 €
BD adultes / jeunesse – les 3 tomes (série)	8,00 €	8,00 €
Albums jeunesse	3,00 €	3,00 €
Romans enfants et ados	2,00 €	2,00 €
Périodiques (les dix)	2,00 €	2,00 €
Encyclopédies	10,00 €	10,00 €

5- SERVICE DE L'EAU (H.T.)		
Eau - part variable au m3		
Eau -part fixe par logement - compteur individuel (Tarif étudiés lors du DOB)	1,16 €	
location compteurs combinés (activités industrielles):	30,00 €	30,00 €
Æ 40/15 mm	186,30 €	190,00 €
Æ 50/20 mm	303,70 €	305,00 €
Æ 60/20 mm	373,60 €	380,00 €
Æ 80/20 mm	428,70 €	430,00 €
Æ 100/25 mm	539,70 €	545,00 €
<i>PRESTATIONS SERVICE DE L'EAU DIVERS</i>		
frais pour abonnement de chantier	30,80 €	31,00 €
frais pour fermeture et /ou réouverture d'un branchement	30,80 €	31,00 €
frais pour démontage partiel ou total du dispositif de comptage	30,80 €	31,00 €
frais de relève de compteur après avis de passage sans suite	30,80 €	31,00 €
frais pour vérification de compteur à la demande d'un abonné	30,80 €	31,00 €
frais en cas d'impossibilité de relevé de compteur ou non paiement des redevances	30,80 €	31,00 €
prélèvement ou utilisation clandestins d'eau	513,10 €	520,00 €
<i>FOURNITURES</i>		
<i>Robinetterie</i>		
vanne de prise en charge	64,49 €	70,00 €
vanne d'arrêt avant compteur 25	23,57 €	23,80 €
vanne d'arrêt avant compteur 32	32,87 €	33,20 €
clapet anti retour équerre	23,74 €	24,00 €
clapet anti retour droit	9,30 €	9,40 €
<i>Raccordement</i>		
raccord laiton D 25	4,11 €	4,20 €
raccord laiton D 32	7,67 €	7,80 €
manchon laiton D 25-25	6,59 €	6,70 €
manchon laiton D 32-32	10,12 €	10,20 €
manchon laiton D 40-40	13,61 €	13,80 €
manchon laiton D 50-50	21,43 €	21,70 €
manchon laiton D 63-63	42,11 €	42,50 €
raccord compteur	4,00 €	4,10 €
<i>Branchement</i>		
collier de prise en charge	26,06 €	26,30 €
tabernacle béton	6,18 €	6,30 €

tube collerette PVC	3,17 €	3,20 €
carré de manœuvre télescopique	63,12 €	63,80 €
tête de bouche à clé PAVA	28,92 €	29,20 €
Regard de compteur		
Isotherme	226,22 €	230,00 €
Conduit		
tuyau PEHD 16B D25x19	0,60 €	0,70 €
tuyau PEHD 16B D32x24,8	0,94 €	1,00 €
tuyau PEHD 16B D40x31	1,57 €	1,60 €
tuyau PEHD 16B D50x38,8	2,37 €	2,40 €
fourreau PE bleu D 63	0,64 € le ml	0,65 € le ml
fourreau PE bleu D 90	1,13 € le ml	1,15 € le ml
tuyau fonte D 80	12,37 €	14,00 €
tuyau fonte D 100	15,20 €	17,00 €
grillage avertisseur	0,25 €	0,25 €
Matériaux		
concassé 0/31,5	13,00 €	14,00 €
enrobé à froid	68,00 €	69,00 €
Accessoire fonte		
Té fonte à 3 brides	92,01 €	93,00 €
vanne de sectionnement	95,95 €	100,00 €
bride emboitement	68,29 €	70,00 €
bride unie	36,60 €	37,00 €
manchon	283,29 €	286,10 €
coude	41,20 €	60,00 €
réduction	35,20 €	50,00 €
bride de réduction	63,98 €	80,00 €
bride stop fonte	58,27 €	60,00 €
plaque pleine	20,96 €	21,20 €
plaque taraudée	29,56 €	30,00 €
Chambre à vanne		
élément de tête	330,08 €	334,00 €
tampon	147,73 €	150,00 €
réhausse 300	197,95 €	200,00 €
réhausse 600	279,31 €	282,10 €
MAIN D'OEUVRE		
forfait déplacement	16,85 €	17,00 €
heure terrassier	30,80 €	31,00 €
heure plombier	30,80 €	31,00 €

heure agent astreinte	46,20 €	46,70 €
ENGINS		
heure immobilisation camion	68,60 €	69,30 €
heure tracto-pelle	70,90 €	71,60 €
heure mini-pelle	36,10 €	36,50 €
heure aspiratrice	250,00 €	252,50 €
forfait brise-roche	36,10 €	36,50 €
forfait marteau-piqueur	36,10 €	36,50 €
forfait compresseur	16,60 €	16,80 €
6- SERVICE ASSAINISSEMENT (TTC)		
participation pour l'assainissement collectif (TTC) au m ³ - part variable : (Tarif étudiés lors du DOB)	2,57 €	
Participation pour l'Assainissement collectif (PAC) TTC par logement - part fixe :	30,00 €	30,00 €
<i>participation pour l'assainissement collectif des immeubles existants au réseau d'assainissement créé ou mis aux normes :</i>		
*maisons individuelles :		
eaux usées (par tampon)	1 252,50 €	1 255,00 €
eaux pluviales (par tampon)	750,60 €	751,00 €
*appartements en immeubles collectifs : par appartement	253,75 €	255,00 €
<i>participation pour l'assainissement collectif des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement :</i>		
*maisons individuelles	3 266,00 €	3 298,00 €
*appartements en immeuble collectifs: par appartement	1 050,50 €	1 061,00 €
MAIN D'OEUVRE		
forfait déplacement	16,80 €	17,00 €
heure terrassier	30,80 €	31,00 €
heure agent astreinte	46,20 €	46,70 €
ENGINS		
heure immobilisation camion	68,60 €	69,30 €
heure tracto-pelle	70,90 €	71,60 €
heure mini-pelle	36,10 €	36,50 €
heure aspiratrice	250,00 €	252,50 €
forfait brise-roche	36,10 €	36,50 €
forfait marteau-piqueur	36,10 €	36,50 €
forfait compresseur	16,60 €	16,80 €

7- AUTRES SERVICES		
MAIN D'OEUVRE		
forfait déplacement	16,80 €	17,00 €
heure agent (jour ouvré)	30,80 €	31,00 €
heure de déneigement	43,40 €	43,90 €
heure agent astreinte	46,20 €	46,70 €
ENGINS		
heure immobilisation camion	68,60 €	69,30 €
heure tracto-pelle	70,90 €	71,60 €
heure mini-pelle	36,10 €	36,50 €
heure aspiratrice	250,00 €	252,50 €
forfait brise-roche	36,10 €	36,50 €
forfait marteau-piqueur	36,10 €	36,50 €
forfait compresseur	16,60 €	16,80 €
DIVERS		
Forfait signalisation temporaire	51,00 €	52,00 €

Le Conseil,

A ACCEPTÉ de reverser la somme de 500 €, récoltée par la location des 10 chalets lors de la manifestation « Marni en Fête », au TÉLÉTHON 2016

Vote : 28 Pour

1 **abstention** (*M Christian DUPONT*)

Le Conseil,

A APPROUVÉ la poursuite de l'utilisation du bâtiment sis 404 Avenue de la Mairie à Marignier par l'association des Portugais.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer le bail au profit de L'Association des Portugais pour une durée de 9 ans, renouvelable 1 fois, moyennant le versement d'un loyer annuel de 1500 €

Vote : 22 Pour

1 **Abstention** (*Mme Marie-Hélène CHAVES*)

6 **Contre** (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

Le Conseil,

A ACCEPTÉ la désaffectation d'une partie du chemin rural des Prés-Paris

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la sortie de ce bien du domaine public

Vote : 25 Pour

4 Abstentions (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Mmes NENNIG Laurence, Sandrine TRINCAT*)

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ d'échanger la parcelle cadastrée section AK n°220 contre la parcelle cadastrée AK n°219

A PRÉCISÉ que le cabinet de géomètre expert CHAUQUET- EKSTEROWICZ a divisé la parcelle selon document d'arpentage n°3091Y et que la parcelle AK n°103p est devenu la parcelle AK n°219 à échanger ;

A ÉVALUÉ les parcelles comme suit : parcelle AK n°220 à 36 € et la parcelle AK n°219 à 36 €

A DÉCIDÉ que l'échange sera sans soulte.

A DÉCIDÉ de classer la parcelle acquise dans le domaine public routier communal

A DONNÉ pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier

A DÉCIDÉ de passer l'acte en la forme administrative

A DÉCIDÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

VU l'avis favorable du comptable assignataire en date du 16 novembre 2016 ;

Considérant que les droits de place issus des manifestations foraines sont actuellement encaissés sur la régie de recettes des foires et marchés ;

Considérant que l'organisation des manifestations foraines est gérée par le service Vie Associative;

A DÉCIDÉ de modifier l'article 4 de l'acte constitutif de la régie, et d'y ajouter "*y compris les droits de place issus des manifestations foraines*".

A APPROUVÉ la modification de la régie de recettes du service Vie Associative et en particulier l'article 4 ainsi rédigé :

"La régie encaisse les produits suivants: recettes provenant des animations organisées par le service Vie Associative de la Commune, y compris les droits de place des manifestations foraines".

A AUTORISÉ M. le Maire à prendre toute décision pour mettre en œuvre la présente décision.

Le Conseil,

à l'unanimité,

A SUPPRIMÉ le poste à temps complet de chef de musique rémunéré sur la grille de moniteur d'éducation physique

A CRÉÉ un emploi de Directeur de l'Ecole de Musique Municipale de Marignier à temps non complet (5/20èmes) à compter du 1^{er} janvier 2017

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière culturelle, au grade de :

- assistant territorial d'enseignement artistique
- assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- ou assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

A INSCRIT au budget des crédits correspondants.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APROUVÉ la convention à conclure avec le SYANE ayant pour objet :

- de désigner la commune comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réalisation des cheminements doux et des réseaux d'éclairage public associés ;
- d'arrêter l'estimation du montant des travaux de génie civil relatifs au déploiement du réseau d'éclairage public à la somme de 102 960.00 € TTC financés à hauteur de 30 % par le SYANE.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SYANE.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour le ravalement des façades et le remplacement des menuiseries de l'établissement scolaire du centre et des bâtiments annexes

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à diligenter toutes les actions complémentaires nécessaires pour mener favorablement cette démarche

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

Considérant qu'un accord doit être trouvé, entre toutes les communes concernées par le réémetteur des Brasses, concernant les conditions de liquidation du syndicat intercommunal de l'implantation des réémetteurs de télé et notamment concernant la répartition de l'actif et du passif ;

A FIXÉ les conditions de liquidation du syndicat de la manière suivante : les charges existantes et à venir seront facturées directement par l'opérateur de diffusion, société TDF, aux communes précitées au prorata du nombre de foyers concernés ; les recettes existantes et à venir seront également réparties selon le même mode de calcul.

Le Conseil,

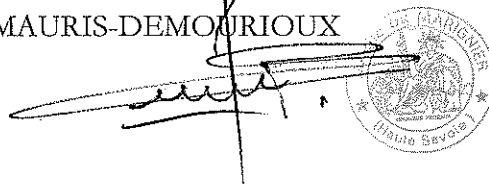
A INTERDIT l'accès aux salles communales à tous groupements et organismes à caractère politique en dehors de la durée légale des campagnes électorales et pour des candidats aux élections.

A INTERDIT l'accès aux salles communales à tous groupements et organismes à caractère culturel.

Vote : 23 Pour

6 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIUX

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bertrand Mauris-Demourieux'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'MAIRIE DE MAURO SEVOYE' around the perimeter.

Affiché du 19 décembre 2016

au